

RENSEIGNEZ-VOUS SUR LES FAITS

MISE EN QUARANTAINE DES CANADIENS RAPATRIÉS AU CENTRE NAV

Les Canadiens qui étaient à bord du navire de croisière *Diamond Princess* au Japon et qui seront rapatriés feront l'objet d'une surveillance tout au long de leur trajet vers le Canada. En outre, leurs symptômes seront évalués :

- ▶ avant de quitter le Japon;
- ▶ pendant le vol à destination du Canada;
- ▶ à l'arrivée à Trenton et avant le départ pour Cornwall.

Les personnes qui développeront une fièvre, de la toux ou des difficultés respiratoires lors du voyage de retour au Canada ne pourront PAS poursuivre leur trajet vers Cornwall. Elles seront mises immédiatement en isolement et transportées à l'hôpital conformément à tous les protocoles devant être suivis pour prévenir la propagation de l'infection.

Les passagers en bonne santé seront transportés vers Cornwall à bord d'autobus fournis par les Forces armées canadiennes.

Rendus à Cornwall, les passagers descendront des autobus à l'intérieur de la zone sécurisée du CENTRE NAV, où du personnel médical les accueillera sur place. Des gardiens de sécurité contractuels contrôleront l'accès aux zones intérieures et extérieures sécurisées pendant les 14 jours de mise en quarantaine.

Pendant qu'ils seront au CENTRE NAV, les Canadiens mis en quarantaine :

- ▶ devront rester dans la zone sécurisée en tout temps;
- ▶ n'auront accès à aucune des autres zones du CENTRE NAV;
- ▶ subiront régulièrement des contrôles de santé effectués par le personnel médical sur place;
- ▶ pourront aller dehors tous les jours, à des moments précis, dans une zone sécurisée prévue à cet effet;
- ▶ devront se tenir à au moins 2 mètres d'autres personnes et porter un masque et des gants lorsqu'ils se trouveront dans la zone extérieure sécurisée;
- ▶ recevront directement à leur chambre tous leurs repas et provisions fournis par la Croix-Rouge canadienne.

Toute personne qui présente des symptômes de la maladie à coronavirus (COVID-19) fera l'objet d'une évaluation et, s'il le faut, sera transportée à l'hôpital en suivant tous les protocoles nécessaires pour prévenir la propagation de l'infection.

Quiconque entrera en contact avec les personnes mises en quarantaine à l'intérieur de la zone sécurisée sera tenu de respecter les protocoles de prévention et de contrôle des infections afin de prévenir la propagation de la maladie. Ces protocoles existent pour protéger la collectivité, les gens en quarantaine et les personnes qui leur viennent en aide.

Pour en savoir plus au sujet du coronavirus :

1-833-784-4397

canada.ca/le-coronavirus

phac.info.aspc@canada.ca



Agence de la santé
publique du Canada

Public Health
Agency of Canada

Canada